

Contrat pour une étude complémentaire avec le cabinet Michel Klopfer, relative à une éventuelle transformation du Grand Parc en communauté de communes à taxe professionnelle unique

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Vu une première convention passée avec le cabinet Michel KLOPFER pour réaliser une simulation financière et fiscale relative à une éventuelle évolution vers la Taxe de Professionnelle Unique,

Considérant qu'une étude complémentaire à celle déjà réalisée est nécessaire dans le cadre d'une transformation de la communauté de communes du Grand Parc en communauté de communes à taxe professionnelle unique,

Décide

Art. 1 - de signer un contrat avec le cabinet Michel Klopfer dont le siège est situé 6 rue du Général de Larminat à Paris (75015) pour une assistance à la réflexion sur une transformation de la communauté de communes du Grand Parc en communauté de communes à taxe professionnelle unique.

Art. 2 - La durée prévisionnelle du contrat est de quatre mois.

Art. 3 - Le montant de la prestation s'élève à 13 640 € HT. Des réunions de présentation supplémentaires pourront être demandées par le Grand Parc sur la base de 620 € HT/réunion, frais de déplacement compris.


Art. 4 - Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat correspondant.

Art. 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 6 - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 03 NOV. 2005


Le Président,

Le Président,


Etienne PINTÉ
Député Maire de Versailles